



Dénonciation solde tous comptes

Par **doune974**, le **12/10/2011** à **08:48**

Bonjour,

nous avons procédé début août au licenciement de l'un de nos salariés (association). Ce dernier nous a fait parvenir par recommandé la dénonciation de son solde de tous comptes au motif que les sommes dues ne lui ont pas été versées en intégralité.

Devons nous répondre à ce courrier et quelle est la procédure adéquate à appliquer?

Merci d'avance pour vos conseils.

D.B

Par **P.M.**, le **12/10/2011** à **09:13**

Bonjour,

Pour l'instant, je ne pense pas que vous ayez matière à répondre si le salarié ne vous a pas fait part du détail de ce qu'il entend réclamer ce qu'il ne manquera pas de faire s'il saisit le Conseil de Prud'Hommes ou avant s'il vous envoie une lettre pour vous l'indiquer...

Par **doune974**, le **12/10/2011** à **12:05**

Bonjour,

non effectivement il n'y a rien de très précis, il énumère sans précisions ses "salaires, accessoires de salaires, frais et indemnités"... il évoque également un précédent courrier dans lequel il nous réclamait une sommes très importante (70 000€...) d'heures sup non payées sans fournir de justificatifs.

Merci pour vos conseils.